

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 29 janvier 2021**

**Objet : Rapport annuel 2019 de la SPL NATHD**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt janvier 2021, se réunit en session ordinaire, sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 38 (dont 3 procurations) - 110 voix

Votants : 38 Pour soit 110 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP VISIO  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP - PRESENTIEL  
Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO  
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO  
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO  
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO  
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F.Comby) – 1 voix - VISIO  
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix  
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO  
Mr Stéphane DELAUTRETTE - 1 voix - VISIO  
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO  
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO  
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO  
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P.Allard) - 1 voix – VISIO  
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à JC Leblois) 15 voix - VISIO  
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix - VISIO  
Mr Jean-François LABBAT – 1 voix – VISIO  
Mr Christian LATOUILLE – (suppléant de Mr G.Montet) – 1 voix – VISIO  
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix - VISIO  
Mr Vincent LEONIE - 2 voix – VISIO  
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A.Faucher) – 1 voix - VISIO  
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr M.Lacouturière) – 1 voix - VISIO  
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO  
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO  
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO  
Mr Philippe ROCHE - 2 voix - VISIO  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix - VISIO  
Mr Philippe VIDAU – 2 voix - VISIO  
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO  
Mr Rémy VIROULAUD - 2 voix - VISIO  
Mme Gülsen YILDIRIM – (suppléante de Mme Gentil) - 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Vice-Président CC Portes Creuse Marche  
Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud  
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour  
Président Département Corrèze  
Conseiller communautaire CC Pays Dunois  
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président de la CC POL  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Vice-Président de la CC POL  
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président Tulle Agglo  
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne  
Président Département Haute-Vienne  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller Communautaire CC Noblat  
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Délégué communautaire Syndicat de la Diège  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège  
Présidente du Département de la Creuse  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseillère Municipale Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix  
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest  
Vice-Président Département Creuse  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Conseiller communautaire CC ELAN  
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret  
Président de la CC Briance Combade  
Président CC Pays Sostranien  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne  
Président CC Bénévent Grand Bourg  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

REÇU EN PREFECTURE

le 23/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-258728658-20210129-CS95\_D769B-

En référence à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 33 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession, tout délégataire de service public doit produire chaque année, **avant le 1<sup>er</sup> juin**, à l'autorité délégante « *un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.* »

En l'espèce, la SPL NATHD a transmis à DORSAL son rapport annuel **le 21 juillet 2020**.

Cette transmission tardive s'explique comme suit :

- des éléments proviennent du rapport du délégataire de NATHD, LFNA. Celui-ci, en raison de la situation sanitaire, a transmis certains éléments en retard ;
- par ailleurs, au vu de l'importance du rapport annuel 2019, NATHD a voulu le faire valider par les élus du Conseil d'administration avant de le transmettre à DORSAL et celui-là n'a pu se réunir que le 20 juillet.

Ce document doit être examiné par l'assemblée délibérante et, au préalable, par la commission consultative des services publics locaux (article L.1413-1 du C.G.C.T.).

Au vu des circonstances sanitaires, cette commission n'a pu se réunir sur le second semestre 2020. Elle s'est réunie le 20 janvier 2021 et a émis un avis favorable.

L'analyse technique est réalisée par le cabinet d'expertise ANT Conseils et l'analyse financière par le cabinet CapHornier. Ces deux cabinets ont présenté leurs analyses devant la commission.

**Après avoir délibéré, et au vu de l'avis favorable de la Commission consultative des Services Publics Locaux, les délégués du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du rapport annuel 2019 de la SPL NATHD.**

**Jean-Marie BOST**  
**Président de DORSAL,**



SYNDICAT DES...  
27, bd  
de la Cordane  
Limoges  
DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

